



## Temps partiel et demande de travail sur le jour off

-----  
Par Elfie

Je suis actuellement en congé parental à 80%, avec un avenant à mon contrat qui indique mon jour off du mercredi. J'ai renoncé pour cela à 20% de mon salaire.

On me demande régulièrement de travailler le mercredi pour des besoins projet, ce qui m'occasionne des frais supplémentaires de garde d'enfants assez conséquents pour ces jours là. Dans ces cas là je prends un autre jour off dans la semaine en remplacement, pour lequel je paye également la garde d'enfant car dans le contrat avec ma nounou.

J'ai donc double peine : moins de salaire pour mon temps partiel mais frais supplémentaire pour travail sur mon jour off.

Quels sont mes droits par rapport à cette situation ? (Je suis consultante en informatique et dep3nd de la syntec)

Merci